



## Comment se protéger de la copie - formateur

-----  
Par Lockout

Bonjour,

Je suis formateur et je travaille actuellement avec une entreprise privée.

Je crains que mon travail soit récupéré pour qu'ils fassent les formations par eux même sans moi par la suite.

Ma question est donc la suivante : comment je peux protéger mon travail pour empêcher qu'il y ait une copie ? Je pensais mettre "copie interdite" sur mes powerpoint avec mon nom au début et le logo du centre qui m'emploie. Est-ce que je peux faire signer un texte qui précise qu'ils ne feront pas de copie de mon travail ? Est-ce qu'un tel texte à une valeur juridique ? Quel forme doit avoir le texte ?

Merci d'avance,

-----  
Par Hipparque

Pour protéger vos droits d'auteur, 3 solutions :

- 1- L'INPI (très cher)
- 2- L'huissier (cher)
- 3- Imprimer vos fiches de cours et les expédier à soi même (cachet de la poste faisant foi) sous plis scellés par votre copine postière avec du ruban adhésif de la poste (pas cher)

En cas de problèmes vous les ferez ouvrir par un huissier

Je suis formateur et j'ai choisi cette dernière solution

Cordialement

-----  
Par janus2

Je suis formateur et je travaille actuellement avec une entreprise privée.

Bonjour,  
Etes-vous salarié ?

-----  
Par morobar

Imprimer vos fiches de cours et les expédier à soi même (cachet de la poste faisant foi) sous plis scellés

Cela ressemble à l'enveloppe soleau

voir ici pour enveloppe soleau:

[url=https://www.inpi.fr/enveloppe-soleau]https://www.inpi.fr/enveloppe-soleau[/url]

-----  
Par AGeorges

Bonjour Lockout,

Le 'truc' de base consiste a avoir des support PwP expurgés.

La valeur de la formation avec ces supports sera ce que vous y ajouterez oralement, sachant que rien ne vous empêche d'avoir une 2e version plus complète que vous garderez pour vous si les sujets sont touffus et que vous ne pouvez pas

vous souvenir de tout (ce qui vient assez vite quand on répète le même cours).

Bien sûr, vous pouvez avoir un élève espion suffisamment doué pour 'enregistrer' tout votre cours et le reproduire, et vous aurez en général beaucoup de mal à prouver le détournement. Il faudrait des espions dans la place !

Par ailleurs, c'est aussi un aspect que vous pouvez gérer en étant l'initiateur. Pour une entreprise ayant d'importants besoins de formation, vous pouvez proposer de former des formateurs à un tarif 'hyper' spécialisé ... La vente du support avec les droits attachés fera partie du package.

Enfin, si vous êtes dans un milieu évolutif, votre capacité à faire évoluer vos cours sera un gage de non-reproduction. On va pas apprendre à un ouvrier chargé de fabriquer des Dx3 comment monter un moteur de 2cv. C'est le principe.

Les modes de protection qui vous ont été proposés n'en restent pas moins tout à fait valides.

-----  
Par Hipparque

Je ne connaissais pas les enveloppes Soleau  
C'est une excellente idée !